

## CHEF DU SERVICE CARRIERE ET REMUNERATION

Référence : F031 02 000/001 du 21 mars 2022

Employeur : Centre Hospitalier Territorial - Gaston Bourret



Cadre/Thématique : H0404

Département des Ressources Humaines

Niveau de qualification exigé pour le recrutement au titre : /

Grade de travail : Interprète

Date de dépôt de l'offre : Vendredi 21 mars 2022

Poste à pourvoir : Occupé(e) d'un poste

Date limite de candidature : Vendredi 21 avril 2022

### Détails de l'offre : Pôle Ressources

#### Missions

Dans l'attente de Directeur des ressources humaines, le chef de service « Carrière et Remunération » coordonne les activités suivantes : la grille statutaire, l'application budgétaire et fiscale, et l'application des temps de travail. Il participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique de la direction des ressources humaines. Il formalise, en partenariat avec le directeur des ressources humaines, et les autres chefs de services de la CHT, les procédures dans les domaines de la grille des ressources humaines relevant de sa compétence et assure le contrôle et l'ajustement de leur mise en œuvre.

#### Activités principales

- Veille de la grille des carrières/déclassements, arrêtés, contrats
- Mise en œuvre des procédures collectives liées aux carrières (conventions accord d'échange, aménagements différenciés, etc.)
- Veille et pilotage de la grille de temps de travail
- Structuration des relations et des processus avec la Direction des ressources/humaines et de la Fonction publique de Nouvelle Calédonie
- Régulation et suivi des contentieux administratifs et/ou pénaux
- Veille juridique de l'application statutaire et de la législation sociale
- Régulation et mise en œuvre des procédures disciplinaires
- Développement et mise en place d'outils de contrôle de grille des ressources/humaines
- Conseil et information aux agents et aux cadres
- Veille des systèmes d'information RH (Sage, SII/104, etc.)
- Animation et organisation d'une équipe de professionnels RH, d'un équipe de professionnels paie et de l'accueil de la CHT

#### Conditions d'exercice particulières

- Langue des relations officielles
- Travail en site de travail et/ou à domicile
- Mission du Chef de service Ressources Humaines, Santé et Formation et du Chef de service Relations Sociales et Conditions de Travail